

swissuniversities

rap
port
annuel

2016

Conférence des recteurs des hautes écoles suisses selon la LEHE, l'association swissuniversities, créée il y a seulement deux ans, compte parmi les plus jeunes institutions du domaine FRI. Il est d'autant plus réjouissant de constater à quel point swissuniversities a trouvé sa place. Au cours de l'année dernière, elle s'est en effet distinguée à plusieurs reprises, jouant le rôle d'un acteur important et d'un interlocuteur de choix.

Nous avons le plaisir de vous donner dans ce rapport annuel un aperçu des vastes thèmes traités et remercions toutes les organisations partenaires pour leur coopération agréable et constructive au profit des hautes écoles suisses!

**Prof. Dr Michael O. Hengartner
président de swissuniversities**

Sauvegarder l'ancrage européen!

Pays de pointe en matière scientifique, la Suisse a été mise fortement sous pression suite à l'acceptation de l'initiative contre « l'immigration de masse » et à la suspension de la participation de la Confédération au programme européen Horizon 2020 et Erasmus+ qui s'en est suivie. L'année 2016 a également été marquée par le choc du Brexit et ses conséquences probables. Face à ces enjeux, les hautes écoles suisses et les autres acteurs du domaine académique se sont engagés pour garantir le maintien de leurs conditions-cadres. Les délégations « recherche » et « relations internationales » de swissuniversities ont notamment été très actives, d'une part avec l'adoption d'un manifeste à l'occasion des deux ans du 9 février, d'autre part avec un travail argumentaire autour de Horizon 2020 et des conséquences du Brexit.

Par ailleurs le projet AdValue, lancé en 2015 par swissuniversities avec l'appui notamment du Fonds national suisse (FNS), des Académies et du réseau FUTURE, a permis de renforcer la mobilisation des responsables des hautes écoles et la sensibilisation à la communication politique. Une dizaine d'ateliers ont notamment été organisés dans les différentes régions, avec près d'une centaine de participants impliqués. Une brochure présentant l'importance des accords bilatéraux pour les hautes écoles suisses a également été élaborée. Enfin un blog (www.advalue-switzerland.ch) et un fil twitter ont

été créés pour informer rapidement les acteurs académiques et participer au débat d'idées.

Au niveau des chambres fédérales, swissuniversities s'est fortement engagée aux côtés du réseau FUTURE afin de sensibiliser les parlementaires à l'enjeu d'Horizon 2020 et les mobiliser en faveur d'une mise en œuvre de l'initiative qui soit conforme aux accords bilatéraux. Plusieurs événe-

Avec ses partenaires, swissuniversities s'est investie avec succès pour une association pleine et entière à Horizon 2020.

ments impliquant les membres du comité de swissuniversities ont ainsi été organisés au Palais fédéral. Le président Michael O. Hengartner a été personnellement très actif dans les médias, tout comme d'autres rectrices et recteurs.

En fin d'année, la communauté académique suisse a pu célébrer l'adoption d'une loi conforme au cadre légal existant, ce qui a permis la régularisation immédiate de la participation de la Suisse au programme Horizon 2020. Le dossier reste néanmoins sensible, avec notamment les débats autour de l'initiative « Sortons de l'impasse » (RASA) et de l'association de la Suisse au programme Erasmus+. De son côté, le projet AdValue poursuivra son travail de mobilisation et de sensibilisation, avec notamment l'organisation de nouveaux ateliers et la publication d'une brochure sur les « meilleures pratiques » en matière de communication sur les thèmes sensibles.

L'avenir de la recherche et de l'enseignement

La promotion de la relève scientifique est une mission essentielle pour les hautes écoles et une priorité pour swissuniversities. Durant l'année sous revue, swissuniversities a conçu quatre programmes coordonnés (dans le cadre des contributions liées à des projets de la Confédération), qui démarreront dès 2017. Le premier programme (P-11) concerne les hautes écoles spécialisées (HES) et les hautes écoles pédagogiques (HEP). Celles-ci sont confrontées au défi de trouver suffisamment de collaborateurs qualifiés, disposant d'une expérience scientifique et pratique à la fois. Il est donc nécessaire de promouvoir le double profil de compétences de la relève au sein des HES et HEP. Un rapport répertoriant les fonctions occupées par le personnel scientifique au sein des HES et les évolutions types de carrière complète le programme. Le modèle HES est ainsi expliqué et rendu visible, sans que l'activité professionnelle au sein d'une HES ne soit uniformisée ou qu'un plan de carrière déterminé ne doive être fixé. Le deuxième programme (P-9) porte sur le renforcement de la discipline scientifique en matière de didactique disciplinaire et sur le rôle de la relève dans ce domaine. Il permet ainsi d'assurer que les futur-e-s enseignant-e-s seront à l'avenir aussi formé-e-s par des enseignant-e-s expérimenté-e-s en didactique disciplinaire.

Le troisième programme (P-7) est axé sur l'égalité des chances dans les hautes écoles suisses. Les plans d'action ont été approuvés durant l'année sous revue et peuvent donc être appliqués dès 2017. Le programme prévoit, en outre, de promouvoir des coopérations entre hautes écoles à partir de 2018.

Quatre nouveaux programmes ont été lancés afin de promouvoir la relève des hautes écoles de 2017 à 2020.

Enfin, le quatrième programme initié durant l'année sous revue (P-1) vise à renforcer la formation doctorale. Il encourage, d'une part, les programmes doctoraux au sein des hautes écoles universitaires (HEU). Il soutient, d'autre part, les formations doctorales au sein des HES et HEP qui sont basées sur une coopération avec une HEU ou avec une haute école étrangère.

Dans le domaine du doctorat, le programme «cotutelles de thèse» géré par swissuniversities est également de mise : les doctorant-e-s préparant une thèse sous la direction commune de deux directeurs (un en Suisse et l'autre à l'étranger) ont reçu à nouveau en 2016 une aide financière octroyée par la Confédération.

Enfin, les hautes écoles ont défini à l'attention du FNS l'intitulé «professeur assistant avec tenure track» (APTT). Le FNS prévoit un nouvel instrument de promotion, afin de rendre possible une perspective professionnelle plus claire pour les chercheur-e-s talentueux-ses et de rendre ainsi la poursuite d'une carrière académique plus attractive pour la relève. C'est dans ce contexte que le FNS avait invité swissuniversities à définir l'APTT.

Médecine et santé

L'année 2016 fut jalonnée de travaux intensifs dans le domaine Médecine et santé. Pour faire face à la menace de pénurie de médecins, le Conseil des hautes écoles de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) a lancé, lors de sa réunion du 25 janvier 2016, le programme spécial visant l'augmentation du nombre de diplômes délivrés en médecine humaine. Par la suite, swissuniversities a élaboré un projet global coordonné, prévoyant une augmentation durable du nombre de diplômés annuels en médecine humaine, qui passerait de 850 aujourd'hui

Les hautes écoles suisses jouent un rôle essentiel dans la garantie à long terme des soins de santé.

à 1350 d'ici 2024. Lors de sa réunion du 18 novembre 2016, le Conseil des hautes écoles a approuvé ce projet financé par la Confédération à hauteur de 100 millions de francs.

Outre une rémunération pour les augmentations de l'année dernière, quatre mesures sont prévues. Tout d'abord, les universités proposant déjà des études de médecine (Bâle, Berne, Fribourg (bachelor), Lausanne, Genève et Zurich) vont étoffer leurs capacités d'accueil; ensuite, l'EPF de Zurich va proposer une nouvelle filière bachelor en médecine; en troisième lieu, les universités de Lausanne et Genève vont renforcer les « passerelles » d'une année, permettant aux étudiant-e-s en sciences sélectionnés de préparer un master en médecine humaine (notamment ceux provenant de l'EPFL);

enfin, l'Université de Fribourg, l'Università della Svizzera italiana et l'Université de Zurich vont créer de nouvelles filières en master en coopération avec les universités de Saint-Gall et Lucerne.

Ces projets, soigneusement harmonisés, améliorent la répartition géographique des établissements de formation en Suisse, renforcent la mobilité des étudiant-e-s dans le sens de la réforme de Bologne lors du passage du niveau bachelor à master et favorisent la différenciation des cursus. L'accent mis sur la médecine générale conforte les différents projets visant à renforcer les soins médicaux généraux. D'autres concernent en revanche la formation d'un nombre limité de médecins aux compétences marquées dans le domaine technologique et scientifique. Cela doit permettre de prendre en considération l'importance croissante des technologies de pointe dans la médecine, notamment dans les soins personnalisés ou la recherche translationnelle. Le programme spécial est ainsi orienté vers les besoins futurs.

Dernier point : la délégation « Médecine et santé » a vu le jour en 2016. L'objectif de cette délégation est la coordination et le développement, au niveau des hautes écoles suisses, de la formation et de la recherche.

Pour les années 2016 et 2017, elle a fait du thème de l'interprofessionnalité dans le secteur de la santé, et donc de la collaboration à l'interface des professions de la santé et des professions médicales, un objectif de travail prioritaire.

Caractéristiques du type HEP

Durant l'année sous revue, la Chambre des hautes écoles pédagogiques a œuvré de manière intensive à l'élaboration de sa stratégie 2017-2020 et à la définition des caractéristiques propres aux HEP. Les HEP entendent ainsi affûter leur profil spécifique et renforcer leur position. La stratégie comprend dix objectifs dans les domaines « Mission sociale des HEP », « Développement professionnel » et « Développement institutionnel des HEP ».

Les caractéristiques des HEP sont de nature politico-juridique, conceptionnelle et stratégique : elles incluent par

Grâce à une stratégie cohérente, les HEP peuvent se positionner encore plus clairement dans le paysage de l'enseignement.

exemple leur rôle social central dans le domaine de la formation et de la formation continue du personnel enseignant et autres spécialistes, leur expertise en didactique disciplinaire, le double profil de compétences orienté sur la scientificité et la pratique, sans oublier leur interdisciplinarité englobant, entre autres, la formation en sciences naturelles et sciences humaines, l'enseignement des comportements éthiques et le transfert du savoir-faire pratique professionnel.

Didactique disciplinaire

Les didactiques disciplinaires constituent la base d'une formation des enseignant-e-s efficace et de qualité. C'est pourquoi la Chambre des hautes écoles pédagogiques a lancé en 2016 le programme « Développement des compétences scientifiques en didactique des disciplines 2017–2020 », soutenant ainsi le développement de la didactique disciplinaire en tant que discipline scientifique et la promotion d'une relève hautement qualifiée. Les différents sous-projets ont pour objectifs le développement et la mise en place de programmes de master, la mise à disposition de matériels pédagogiques ou encore la création de postes de qualification (niveau master ou doctorat). Dans le cadre de ce programme, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a approuvé une modification des critères de financement des masters en didactique disciplinaire en vertu de

*Les HEP investissent dans l'enseignement,
la recherche et les services étayés scientifiquement.*

l'accord intercantonal des HES : à l'avenir, en cas de besoin avéré, un programme de master par région linguistique pourra être financé pour chaque didactique disciplinaire. Les hautes écoles concernées se sont regroupées au sein de réseaux spécifiques à chaque domaine.

Directives de Bologne

L'année 2016 a marqué le début des travaux d'adaptation des Directives de Bologne, sur mandat du comité et sous la responsabilité de la délégation «enseignement». Les Directives ayant été élaborées au début de la décennie précédente dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme de Bologne, il est devenu nécessaire de les adapter à la pratique actuelle. De mars à mai, une enquête a ainsi été menée auprès des rectorats de toutes les hautes écoles afin de déterminer comment les directives de Bologne et leurs dispositions d'exécution étaient utilisées en 2016 et quels aspects de ces documents devraient être adaptés. À l'aide de ces résultats, la délégation «enseignement» a identifié des champs d'action et mis en

Les Directives ayant été élaborées dans le contexte la mise en œuvre de la réforme de Bologne, il s'agit de les adapter à la pratique actuelle.

place un groupe de travail. Des représentant-e-s de l'ensemble des HEU, HES et HEP ont débuté les travaux d'adaptation en décembre, séparément dans un premier temps, afin d'aboutir tout d'abord à une compréhension commune au sein d'un même type de haute école. Différents points de vue ont pu être confrontés et plusieurs adaptations ont d'ores et déjà été proposées. Les travaux se poursuivront en 2017 et 2018.

Doctorat

Un nouveau projet financé dans le cadre des contributions fédérales liées à des projets entend développer les formations doctorales et le 3^e cycle. L'objectif est de renforcer la qualité et l'attractivité de la formation doctorale, de créer de bonnes conditions de carrière pour les doctorant-e-s, de diversifier l'offre et de consolider la recherche. La promotion des programmes doctoraux des HEU sera assurée dès 2017. Ce projet entend poursuivre le programme précédent « Programmes doctoraux » (2013–2016) en mettant l'accent notamment sur les disciplines en sciences humaines et sociales et l'interdisciplinarité. Par ailleurs, le programme soutient les

Un programme pour renforcer la formation doctorale dans les HEU, HES et HEP.

formations doctorales issues d'une coopération entre une HEU et une HES/HEP. Le titre de docteur sera délivré par les HEU. Dans les domaines et disciplines n'ayant pas d'ancrage dans les HEU suisses, une collaboration avec une haute école étrangère est possible.

EURAXESS

De quelle manière les hautes écoles peuvent-elles soutenir les chercheur-e-s dans leur développement professionnel et intensifier le conseil aux « dual carrer couples » au cours des prochaines années? C'est sur ces questions stratégiques qu'ont planché la délégation « Relations internationales » et le réseau EURAXESS au niveau national et européen dans le cadre du programme Horizon 2020. La refonte des sites Web EURAXESS suisse, européen et d'autres pays d'Europe est également axée sur les besoins des chercheur-e-s. Ces derniers trouveront désormais plus rapidement et plus facilement des informations concernant la vie en Suisse, mais aussi les

L'information et le conseil individuel au service des chercheur-e-s.

emplois et les possibilités de carrière. Les hautes écoles et les instituts de recherche peuvent aussi y publier leurs places de recherche vacantes dans une banque de données valable dans toute l'Europe. Les possibilités de soutiens/subventions au niveau national sont également proposées dans la banque de données. Chercheur-e-s, entreprises et hautes écoles peuvent désormais trouver des partenaires de collaboration dans le monde entier.

Expérience du monde du travail

En 2016, swissuniversities a élaboré avec le monde du travail des propositions concernant l'admission des élèves avec maturité gymnasiale ou issus d'une formation professionnelle dans les HES. Une expérience d'un an dans le monde du travail est en effet requise pour entrer dans une HES dans les domaines de la technique et de l'économie. Cette expérience permet aux étudiant-e-s de justifier de connaissances professionnelles théoriques et pratiques dans une profession apparentée au domaine d'études, et de prouver qu'ils sont à même de suivre une formation bachelor orientée vers l'application et la pratique correspondant au profil des HES.

Avec le monde du travail, swissuniversities joue un rôle clé dans la transparence du système éducatif.

Un guide de bonnes pratiques décrit les prérequis concernant l'expérience d'un an du monde du travail, conformément aux dispositions légales et selon la LEHE. Ce document montre les différents principes et processus, propose des outils et explique les prérequis en matière de compétences.

Expérimentation animale

Le respect de l'animal est au centre des attentions des chercheur-e-s qui utilisent des animaux pour leurs expériences. Les hautes écoles qui font recours à l'expérimentation animale s'engagent de manière ferme pour que les animaux soient traités dans le respect de leur dignité et de la loi. En 2016, swissuniversities a supporté à plusieurs niveaux les hautes écoles et la Confédération dans le domaine de l'expérimentation animale. Elle a assuré la coordination du «Swiss Animal Facilities Network», un réseau de hautes écoles qui possèdent des animaleries et qui visent à l'établissement de réseaux de plateformes, à l'harmonisation des pratiques sanitaires et à faciliter la communication. Mandatée par la Confédération, swissuniversities a formé un groupe de travail pour élaborer

swissuniversities soutient les hautes écoles dans leur engagement pour une recherche respectueuse de la dignité de l'animal.

un projet de centre national de compétences en 3 R, principe qui préconise de remplacer, réduire et raffiner l'utilisation des animaux. Pour ce qui concerne la loi sur la protection des animaux (LPA), swissuniversities a préparé une prise de position sur la modification d'ordonnances du domaine vétérinaire.

Financement privé des hautes écoles

Durant l'année sous revue, swissuniversities a adopté une prise de position concernant le financement privé dans les hautes écoles. Elle y souligne l'importance de ce thème pour les hautes écoles, mais aussi pour l'économie suisse et la société dans son ensemble. Cela vaut aussi bien pour les HES qui, orientées sur la pratique, contribuent grandement à promouvoir l'innovation que pour les HEU censées renforcer le transfert de

Les financements privés contribuent à l'excellence des hautes écoles.

technologies et augmenter l'employabilité de leurs diplômé-e-s. En complément du financement de base, l'obtention de moyens privés souhaitée explicitement par les autorités responsables est indispensable, aussi bien pour le profil des écoles que pour la garantie de l'excellence de l'enseignement et de la recherche.

Les hautes écoles sont conscientes des risques que cela implique et disposent de règlements adaptés selon les situations. Les points clés analysés lors de l'évaluation de ces risques sont la garantie de la liberté d'enseignement et de recherche, l'autonomie, la conformité avec la stratégie, l'impact sur la réputation et la transparence.

Gouvernance

AMS

Le Conseil des hautes écoles de la CSHE a réorganisé en 2016 la gouvernance de la procédure d'admission aux études de médecine avec effet au 1^{er} janvier 2017. swissuniversities, qui était jusqu'à présent impliquée dans l'organisation de la procédure, assumera davantage de responsabilité dans la mise en œuvre opérationnelle. En particulier, swissuniversities portera désormais la responsabilité du budget et de l'accompagnement scientifique de la procédure d'admission.

À l'avenir, swissuniversities assumera davantage de responsabilité dans la procédure d'admission aux études de médecine en Suisse.

La procédure d'admission comprend l'inscription, à l'échelon national, aux études de médecine humaine, dentaire et vétérinaire ainsi que de chiropractie. Les quelques 6000 inscriptions enregistrées en 2016 témoignent du grand intérêt porté aux disciplines médicales. swissuniversities est également coresponsable de l'exécution du test d'aptitudes pour les études de médecine (AMS). Ce test cognitif d'aptitudes est utilisé par plusieurs hautes écoles pour sélectionner les futurs étudiant-e-s en médecine. En 2016, plus de 3500 personnes ont pris part à ces tests dans neuf endroits différents et en trois langues.

Internationalisation des HES

En assurant la gestion de ce projet, swissuniversities a soutenu les HES par des mesures spécifiques visant à promouvoir le positionnement international des HES et à élargir leurs réseaux. La Confédération a encouragé ce projet avec un financement de 4 millions de francs pour la période 2013-2016. Développé autour de quatre volets, le projet a accompagné les HES dans leur stratégie d'internationalisation en leur permettant de mener à bien des projets stratégiques comme la construction de partenariats spécifiques et de pro-

Des HES compétitives dans un environnement international.

grammes de mobilité (volet « mise en œuvre et coordination »). Le deuxième volet « communication et réseautage » a, d'une part, doté les HES d'outils de promotion construits autour de six messages clés et a, d'autre part, renforcé leur réseau international. swissuniversities a notamment rejoint dans ce cadre le réseau UAS4EUROPE en 2016. Le troisième volet « projets communs » a encouragé la coopération entre les HES et l'exportation de l'expérience et du savoir-faire suisse. Enfin, le quatrième volet « coopération et développement » a offert un soutien adéquat aux HES dans ce domaine particulier.

La conférence finale du projet aura lieu le 9 mai 2017 à Lucerne.

Les réfugiés dans les hautes écoles

Les rectrices et recteurs s'étant prononcés en septembre 2015 pour un accès adapté des réfugiés aux hautes écoles, swissuniversities a travaillé sur ce thème en 2016. Il est apparu clairement que des solutions doivent être trouvées aux niveaux des interfaces de la politique migratoire, de la politique sociale et de la politique éducative. swissuniversities a examiné d'éventuelles solutions possibles avec les autorités concernées et a coordonné ses actions notamment avec

La levée de ces obstacles exige également des mesures de développement afin d'offrir des perspectives d'avenir aux réfugiés concernés.

la CDIP sur les travaux réalisés actuellement à d'autres niveaux d'enseignement. Un sondage réalisé avec les membres à l'automne dernier a confirmé la nécessité d'identifier les réfugiés présents dans notre pays et a relevé plusieurs projets des hautes écoles, visant à accepter les étudiant-e-s réfugiés en tant qu'auditrices et auditeurs. L'autre obstacle majeur auquel sont confrontés les réfugiés souhaitant rejoindre, en tant qu'étudiant-e-s réguliers, les hautes écoles est le manque de cours de langue intensifs et de cours préparatoires.

Open Access

En 2015, swissuniversities a été mandatée pour élaborer, avec le FNS et d'autres acteurs concernés, une stratégie nationale de libre accès aux publications (Open Access). Le groupe de travail Open Access a formulé en 2016 cinq principes directeurs censés orienter la stratégie. Étant donné la petite taille de la Suisse, toutes les parties prenantes doivent unir leurs efforts pour poursuivre des objectifs communs. Le soutien des communautés de chercheurs est également essentiel. Le contexte international et l'expérience d'experts des Pays-Bas et de l'Autriche ont aussi été pris en compte dans le processus.

Concernant 2017, la stratégie doit être adoptée fin janvier par l'assemblée plénière de swissuniversities avant

L'objectif visé est de permettre que toutes les publications scientifiques soient en libre accès en Suisse d'ici 2024.

d'être présentée en février au Conseil des hautes écoles suisses de la CSHE. Suite à cela, swissuniversities débutera avec le cofinancement du programme « Information scientifique » les travaux de préparation des mesures de mise en œuvre.

Entre stabilité et évolution

L'année 2016 fut une année mouvementée, tant au niveau national qu'international. Beaucoup de choses se sont passées, et personne n'aurait pu prévoir les événements survenus il y a à peine quelques mois, comme par exemple la décision de la Grande-Bretagne de sortir de l'UE. Comme nous le prévoyions, une autre question a nécessité des efforts intenses, notamment pour la mise en œuvre de l'art. 121a Cst. et la ratification du protocole relatif à la Croatie, permettant à nouveau l'association de la Suisse au programme de recherche européen Horizon 2020. Pour les hautes écoles, cela signifie qu'elles doivent plus que jamais être conscientes de leur rôle social et l'assumer à bon escient. Il en est de même pour swissuniversities, en sa qualité de Conférence des recteurs des hautes écoles suisses, et

Les hautes écoles sont conscientes de leur rôle social et l'assument pleinement là où il faut. Il en est de même pour swissuniversities.

ce, même (ou justement) après deux ans d'existence. Il convient de trouver le juste équilibre entre deux objectifs, à savoir : d'un côté, parvenir à une certaine stabilité dans la mise en place de notre structure et, de l'autre, anticiper sur les évolutions actuelles ou du moins y réagir avec rapidité et souplesse. Nous pensons que nous sommes sur la bonne voie.

Les principales questions qui ont été traitées ont concerné l'encouragement de la relève et la planification des carrières dans les HES, les HEP et les HEU. La mise en œuvre des programmes doctoraux actuels et la préparation aux nou-

velles collaborations ont été au centre des discussions. Les questions de l'égalité des chances et de la diversité ont également été vivement débattues. L'ancrage des hautes écoles suisses dans l'espace européen de formation et de recherche a été en outre un thème essentiel. Les relations ont été intensifiées au niveau national et international et, en même temps – ce qui était presque

swissuniversities s'est posé un défi : être stable tout en conservant son agilité.

plus urgent –, une solution a été trouvée avec le Conseil fédéral et le Parlement pour que la Suisse puisse rester un partenaire important en matière de recherche et de développement. Au cours de l'exercice de référence, des travaux préparatoires ont eu lieu en vue de l'élaboration de la stratégie nationale intitulée Open Access, qui sera d'une importance primordiale pour l'activité scientifique au cours des prochaines années et décennies. Les efforts accrus dans le domaine de la formation en médecine ont constitué également un point fort en 2016. Le programme spécial de la Confédération dans le domaine de la médecine humaine a été une incitation efficace pour étoffer substantiellement les capacités d'accueil dans les universités suisses. D'autres thèmes pertinents sur le plan sociétal, tels que la gestion des activités accessoires exercées par les professeur-e-s ainsi que les avantages et inconvénients du financement privé des hautes écoles, ont également fait l'objet de discussions et de prises de position au cours de l'année passée. L'expérience des membres eux-mêmes ainsi que celle des membres des organes de swissuniversities (délégations, commissions) ont fourni des orientations.

Les thèmes évoqués dans le présent rapport annuel le montrent : au sein des différents organes, les membres de swissuniversities consacrent énormément de temps et d'énergie au développement de la Conférence commune des recteurs des

hautes écoles suisses selon la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE). Ces efforts, menés conjointement avec la gestion de leur propre haute école, contribuent grandement à l'essor des hautes écoles suisses. Rectrices, recteurs, présidentes et présidents sont épaulés dans leur travail par le secrétariat général, tout entier dévoué aux membres et à leurs hautes écoles. Les collaborateurs-e-s de swissuniversities apportent connaissances et expertise, et leur action en termes de conception, planification, communication fait d'eux une interface indispensable. Je profite de cette occasion pour leur renouveler toute ma gratitude.

Comité

Le comité de la Conférence des recteurs se compose du président, des présidents des trois chambres (tous trois étant vice-présidents ex officio) et d'un deuxième membre de chaque chambre, élu pour trois ans par l'assemblée plénière sur proposition des chambres. La secrétaire générale prend part aux réunions du comité où elle possède une voix consultative. Le comité se réunit au moins cinq fois par an.

Les membres du comité:

Le président:

- **Prof. Dr Michael O. Hengartner**,
recteur de l'Université de Zurich,
président de swissuniversities

Les vice-présidents ex officio:

- **Prof. Dr Thomas Bieger**,
recteur de l'Université de
Saint-Gall, président de la
Chambre des hautes écoles
universitaires
- **Prof. Dr Crispino Bergamaschi**,
président de direction de la
Fachhochschule Nordwest-
schweiz FHNW, président de la
Chambre des hautes écoles
spécialisées
- **Prof. Dr Hans-Rudolf Schärer**,
recteur de la HEP Lucerne,
président de la Chambre des
hautes écoles pédagogiques

Autre membres:

- **Prof. Dr Lino Guzzella**,
président de l'ETH Zurich,
vice-président de la Chambre
des hautes écoles universitaires
- **Prof. Franco Gervasoni**,
directeur de la Scuola
universitaria professionale
della Svizzera italiana SUPSI,
vice-président de la Chambre
des hautes écoles spécialisées
- **Patrice Clivaz**,
recteur de la HEP-Valais,
vice-président de la Chambre
des hautes écoles pédagogiques
- **Dr Martina Weiss**,
secrétaire générale
(avec voix consultative)

Membres

Les membres de la Conférence des recteurs sont les hautes écoles suivantes (sur la base de l'art. 2 al. 2 et 4, de l'art. 19 al. 2, de l'art. 30 et de l'art. 75 LEHE):

- **Berner Fachhochschule BFH**, représentée par son recteur, prof. Dr Herbert Binggeli;
- **École Polytechnique Fédérale de Lausanne, EPFL**, représentée par son président, prof. Dr Patrick Aebischer;
- **Eidgenössische Technische Hochschule Zürich, ETH Zürich**, représentée par son président, prof. Dr Lino Guzzella;
- **Fachhochschule Nordwestschweiz FHNW**, représentée par son président de direction, prof. Dr Crispino Bergamaschi;
- **Fachhochschule Ostschweiz FHO**, représentée par son directeur, Dr Albin Reichlin;
- **Haute École pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel, HEP-BEJUNE**, représentée par son recteur, prof. Dr Maxime Zuber;
- **Haute École pédagogique Fribourg, HEP-Fribourg**, représentée par sa rectrice, prof. Dr Pascale Marro;
- **Haute École pédagogique du Valais, HEP-Valais**, représentée par son directeur, Patrice Clivaz;
- **Haute École pédagogique Vaud, HEP-Vaud**, représentée par sa rectrice, prof. Dr Guillaume Vanhulst;
- **Haute École Spécialisée de Suisse occidentale HES-SO**, représentée par sa rectrice, Dr Luciana Vaccaro;
- **Hochschule für Heilpädagogik, HfH**, représentée par sa rectrice, prof. Dr Barbara Fäh;

- **Hochschule Luzern HSLU**, représentée par son recteur, Dr Markus Hodel;
- **Kalaidos Fachhochschule Schweiz**, représentée par son recteur, Dr Jakob Limacher;
- **Pädagogische Hochschule Bern, PH Bern**, représentée par son recteur, prof. Dr Martin Schäfer;
- **Pädagogische Hochschule Graubünden, PH Graubünden**, représentée par son recteur, Dr Gian-Paolo Curcio;
- **Pädagogische Hochschule Luzern, PH Luzern**, représentée par son recteur, prof. Dr Hans-Rudolf Schärer;
- **Pädagogische Hochschule Schaffhausen, PH Schaffhausen**, représentée par son recteur, Thomas Meinen;
- **Pädagogische Hochschule Schwyz, PH Schwyz**, représentée par son recteur, prof. Dr Silvio Herzog;
- **Pädagogische Hochschule St. Gallen, PH St. Gallen**, représentée par son recteur, prof. Dr Erwin Beck (jusqu'au 31 août), respectivement par son recteur prof. Dr Horst Biedermann (à partir du 1^{er} septembre 2016);
- **Pädagogische Hochschule Thurgau, PH Thurgau**, représentée par sa rectrice, prof. Dr Priska Sieber;
- **Pädagogische Hochschule Zug, PH Zug**, représentée par sa rectrice, prof. Dr Brigit Eriksson-Hotz;
- **Pädagogische Hochschule Zürich, PH Zürich**, représentée par son recteur, prof. Dr Heinz Rhyh;
- **Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana SUPSI**, représentée par son directeur, prof. Franco Gervasoni;
- **Universität Basel**, représentée par sa rectrice, prof. Dr Andrea Schenker-Wicki;

- **Universität Bern,**
représentée par son recteur,
prof. Dr Martin Täuber (jusqu'au
31 juillet), respectivement par
son recteur prof. Dr Christian
Leumann (à partir du 1^{er} août
2016);
- **Université de Fribourg,**
représentée par sa rectrice,
prof. Dr Astrid Epiney;
- **Université de Genève,**
représentée par son recteur,
prof. Dr Yves Flückiger;
- **Université de Lausanne,**
représentée par son recteur,
prof. Dr Dominique Arlettaz
(jusqu'au 31 juillet),
respectivement par sa rectrice
prof. Dr Nouria Hernandez
(à partir du 1^{er} août 2016);
- **Universität Luzern,**
représentée par son recteur,
prof. Dr Paul Richli (jusqu'au 31
juillet), respectivement par son
recteur prof. Dr Bruno Staffel-
bach (à partir du 1^{er} août 2016);
- **Universität Neuenburg,**
représentée par sa rectrice, prof.
Dr Martine Rahier (jusqu'au 31
juillet), respectivement par son
recteur prof. Dr Kilian Stoffel
(à partir du 1^{er} août 2016);
- **Universität St. Gallen,**
représentée par son recteur,
prof. Dr Thomas Bieger;
- **Università della Svizzera
italiana, USI,**
représentée par son président,
prof. Dr Piero Martinoli
(jusqu'au 31 août), respecti-
vement son recteur prof. Boas
Erez
(à partir du 1^{er} septembre 2016);
- **Universität Zürich,**
représentée par son recteur,
prof. Dr Michael O. Hengartner;
- **Zürcher Fachhochschule ZFH,**
représentée par le recteur
de la ZHAW,
prof. Dr Jean-Marc Piveteau.

Les rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques, qui sont intégrées dans une haute école spécialisée et qui ont le droit à l'appellation au sens de l'art. 29 LEHE en relation avec l'art. 8 al. 3 des directives d'accréditation, peuvent participer à l'assemblée plénière comme invités:

- **Pädagogische Hochschule FHNW,**
représentée par sa directrice,
prof. Dr Sabina Larcher Klee;
- **SUPSI DFA,**
représentée par son chef
de département
Prof. Dr Michele Mainardi.

Bilan

Bilan au 31 décembre (en francs suisses)

Actifs

Actif circulant	2016	2015
Liquidités	14 099 368	15 987 721
Créances résultant de livraisons et de prestations	2 152 908	2 952 248
Actifs de régularisation	319 366	301 946
Total actif circulant	16 571 642	19 241 915

Actifs immobilisés

Immobilisations financières	40 038	40 028
Immobilisations corporelles	91 364	59 660
Total actifs immobilisés	131 402	99 688
Total des actifs	16 703 044	19 341 603

Passifs

Capital étranger à court terme

Dettes sur fournitures et prestations	3 347 014	200 182
Dettes à court terme soumises à l'intérêt	1 006 784	894 670
Autres engagements à court terme	22 325	-3 436
Comptes de régularisation passifs	5 282 725	4 512 706
Provisions à court terme	0	0
Total capital étranger à court terme	9 658 848	5 604 122

Capital étranger à long terme

Dettes à long terme soumises à l'intérêt	0	0
Autres dettes à long terme	4 773 539	11 690 444
Provisions à long terme	251 334	385 309
Total capital étranger à long terme	5 024 873	12 075 753
Total capital étranger	14 683 721	17 679 875

Capital propre

Capital social	0	-
Réserves	1 158 475	1 288 763
Report de bénéfices (report de pertes)	372 965	-1 199
Bénéfice de l'exercice (déficit de l'exercice)	487 883	374 164
Total des capitaux propres	2 019 323	1 661 728
Total du passif	16 703 044	19 341 603

Compte de résultat

**Compte de résultat pour l'exercice clôturé
au 31 décembre (en francs suisses)**

	2016	2015
Cotisations des membres	2 612 009	2 769 316
Cotisations des membres projets	169 856	-
Cotisations Confédération selon LEHE	1 332 821	1 319 625
Remboursement cotisations Confédération LEHE	-245 258	-315 681
Contributions projets UE	120 692	-
Remboursement contributions projets UE	-16 920	-
Cotisations Confédération mandats	476 769	571 750
Remboursement cotisations Confédération mandats	-39 188	-46 221
Cotisations liées aux projets	1 688 001	1 538 176
Contributions autres projets Confédération	1 007 033	-
Cotisations cantons selon LEHE	1 332 821	1 319 627
Remboursement cotisations cantons LEHE	-245 258	-315 681
Frais AMS	761 802	677 386
Cotisations Conseil des EPF	6 250	6 250
Cotisations de tiers	1 691 304	42 314
Cotisations de la Chambre des HES	27 343	-
Recettes des remboursements et réserves	115 047	-
Produit d'exploitation	10 687 156	7 566 860

Versements projet cotuelles	-374 613	-
Dissolution dette à long terme cotuelles	396 173	-
Versements projet TPC-P4	-1 754 643	-
Dissolution dette à long terme TPC-P4	1 754 643	-
Versements projet Conseil des EPF P-1	-887 586	-
Dissolution dette à long terme Conseil des EPF P-1	887 586	-
Versements projet SEFRI P-1	-6 975 000	-
Dissolution dette à long terme SEFRI P-1	6 975 000	-
Versements projet Mesurer P-3	-871 197	-
Dissolution dette à long terme projet Mesurer P-3	871 197	-
Versements projet information scientifique P-2	-17 558 283	-
Dissolution dette à long terme information scientifique P-2	17 558 283	-
Versements projet mise en œuvre et coordination	-363 228	-
Dissolution dette à long terme mise en œuvre et coordination	363 228	-
Versements projets communs	-371 513	-
Dissolution dette à long terme projets communs	371 513	-
Versements projet coopération et développement	-83 472	-
Dissolution dette à long terme coopération et développement	83 472	-
Versements projet TPG-4	-800 000	-
Dissolution dette à long terme TPG-4	800 000	-
Produit d'exploitation	21 560	0

Salaires	-4 488 512	-4 473 895
Honoraires d'experts	-205 737	-
Dépenses d'assurance sociale	-942 554	-904 707
Autres charges de personnel	-121 252	-162 612
Prestations de travail de tiers	0	-23 971
Charges de personnel	-5 758 055	-5 565 185
Charges de locaux	-410 054	-427 647
Entretien, réparations, dépenses de leasing	-24 663	-27 212
Prestations de tiers	-2 939 087	-945 518
Assurances choses, taxes	-6 216	-6 320
Dépenses d'énergie et d'élimination des déchets	-17 731	-20 481
Dépenses administratives	-269 565	-253 852
Bibliothèque	-7 602	-7 942
Dépenses informatiques	-107 515	-130 351
Dépenses publicitaires	-419 180	-160 917
Autres charges d'exploitation	-212 502	-411 117
Charges financières	-53 217	-44 208
Résultat financier	133	2 818
Amortissements machines et appareils	-24 763	-15 849
Amortissements mobilier de bureau et équipements	-33 769	-
Autres charges d'exploitation	-4 525 731	-2 448 595
Produits apériodiques	67 393	823 121
Autres produits hors exploitation	1 560	804
Charges apériodiques	-6 000	0
Produits/charges extraordinaires	62 953	823 925
Bénéfice de l'exercice (déficit de l'exercice)	487 883	377 005

Annexe

1. Informations sur les principes appliqués dans le bilan annuel

Le présent bilan annuel de swissuniversities, Berne, a été établi conformément aux dispositions de la loi suisse, en particulier les articles relatifs à la comptabilité commerciale et à la présentation des comptes du Code suisse des obligations (art. 957 à 962).

Les principes suivants ont été appliqués dans le bilan annuel

La présentation des comptes requiert de la part du secrétariat général des estimations et évaluations qui pourraient influencer le montant des actifs et des passifs indiqués, ainsi que des engagements conditionnels, au moment de l'établissement du bilan, mais également les charges et les produits de la période sous revue. Le secrétariat général décide à sa seule discrétion de l'utilisation qui est faite des marges de manœuvre légales en matière d'évaluation et d'inscription au bilan. Pour le bien de l'association, des amortissements, des correctifs de valeur et des provisions peuvent être constitués, dans le cadre du principe de précaution, au-delà de la mesure requise par les principes économiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties directement. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire. Les éventuels amortissements immédiats sont effectués à la seule discrétion du secrétariat général, dans le cadre admis fiscalement.

Pour calculer les montants des amortissements, on utilise les durées d'utilisation et les méthodes d'amortissement suivantes:

Type d'immobilisation corporelle	Durée d'utilisation	Méthode
Mobilier	10 ans	10% linéaire
Matériel serveur	5 ans	20% linéaire
Matériel poste de travail	4 ans	25% linéaire

Comptabilisation du chiffre d'affaires

La date du document est déterminante pour la comptabilisation du chiffre d'affaires.

Positions en devises étrangères

Les positions en devises étrangères sont converties en CHF aux cours suivants:

Devise étrangère	Compte de résultat		Bilan	
	2016	2015	2016	2015
Euro	1,07	1,08	1,07	1,08

Les cours du bilan ci-dessus sont en l'occurrence des cours de fin d'exercice au 31 décembre. Les cours des transactions effectuées en cours d'année et du compte de résultat sont des cours moyens pour l'exercice sous revue.

Clé de répartition du financement LEHE/cotisations des membres

La prise en charge des coûts de la Conférence des recteurs est règlementée comme suit dans l'art. 5 al. 1 et 2 du règlement d'organisation de swissuniversities: «1. Les coûts des tâches attribuées à la Conférence des recteurs en vertu de la LEHE et de la CCoop-HE sont pris en charge par la Confédération et les cantons en vertu du concordat sur les hautes écoles (art. 8 al. 3 let. a), respectivement pour moitié (art. 8 al. 1 let. a CCoop-HE). 2. Les coûts des autres tâches pour le compte et dans l'intérêt des membres sont financés par les cotisations des membres ou d'autres moyens.»

Il n'est pas possible (ni judicieux) de définir à chaque fois quelles tâches sont attribuées à swissuniversities en vertu de la LEHE et de la CCoop-HE (art. 5 al. 1 ROrg-CR) et quelles tâches sont effectuées pour le compte et dans l'intérêt des membres (art. 5 al. 2 ROrg-CR). C'est la raison pour laquelle une clé de répartition forfaitaire est nécessaire pour ces coûts; le secrétariat général l'a définie pour l'année 2015.

2. Indications et explications concernant les positions du bilan annuel et du compte de résultat (en francs suisses)

Créances sur fournitures et prestations	31.12.16	31.12.15
Vis-à-vis de tiers	2 152 908	2 831 997
Impôts anticipés	0	251
Prêt Sciex	0	120 000
Correctifs de valeur	0	0
Total créances sur fournitures et prestations	2 152 908	2 952 248

Dettes sur fournitures et prestations

Vis-à-vis de tiers	3 312 149	200 182
Compte de transfert de charges financières et compte de compensation	34 865	0
Total dettes sur fournitures et prestations	3 347 014	200 182

Dettes à court terme soumises à l'intérêt

Créditeur Confédération	322 925	470 446
Créditeur cantons HE	683 859	424 224
Total dettes à court terme soumises à l'intérêt	1 006 784	894 670

Autres dettes à long terme	31.12.16	31.12.15
Cotutelles	10 000	165 173
Programmes doctoraux conseil des EPF P-1	0	143 837
Programmes doctoraux FNS P-1	0	-1
Projet Mesurer P-3	274 765	694 749
Information scientifique P-2	4 482 390	10 153 834
Fondation Hirschmann	0	173 255
Mise en œuvre et coordination	72	124 958
Projets communs	6 312	234 639
Total autres dettes à long terme soumises à l'intérêt	4 773 539	11 690 444

Provisions

Provision ENIC	55 114	55 113
Provision AMS	64 220	99 696
Provision projets COHEP	0	98 500
Provision	132 000	132 000
Total autres dettes à long terme	251 334	385 309

3. Nombre de collaborateurs

Nombre de postes à temps plein en moyenne annuelle	< 50	< 50
--	------	------

4. Engagements de leasing non inscrits au bilan

	31.12.16	31.12.15
Engagements de leasing non inscrits au bilan d'une durée résiduelle de plus de 12 mois suivant la date de clôture du bilan	62 537	0
Contrats de location à long terme d'une durée résiduelle de plus de 12 mois suivant la date de clôture du bilan	989 571	0

5. Dettes vis-à-vis d'institutions de prévoyance

Dettes vis-à-vis d'institutions de prévoyance	0	0
---	---	---

6. Montant total des actifs utilisés pour couvrir les dettes de l'association et des actifs sous réserve de propriété

Actifs sous réserve de propriété (comptes gérés par adm.)	4 773 539	11 690 444
---	-----------	------------

7. Engagements conditionnels

Dans le cadre de ses activités, swissuniversities est impliquée dans deux affaires juridiques. Bien qu'il soit impossible actuellement de prédire l'issue de ces affaires juridiques, swissuniversities part du principe qu'aucune d'entre elles n'aura de répercussions négatives sur les activités et sur la situation financière de l'association. Les décaissements attendus sont provisionnés en conséquence.

8. Explications relatives aux positions exceptionnelles, non récurrentes ou apériodiques du compte de résultat

	31.12.16	31.12.15
Charges apériodiques: conseil T&R pour prestations en 2015	-6 000	0
Diverses positions non essentielles	0	0
Produits apériodiques: avoir CTD 38 232.50 (numerus clausus)	38 233	0
Part AAQ loyer de décembre 2015	9 413	
Redistribution CO ₂ 2014	2 387	
Correction CAF 2014	6 501	
Diverses positions non essentielles	10 859	0
Total des produits exceptionnels, non récurrents ou apériodiques	67 393	0

9. Événements essentiels après la date de clôture du bilan

Après la date de clôture et jusqu'à l'approbation du bilan annuel par l'assemblée plénière, aucun événement n'est survenu qui pourrait avoir une influence déterminante sur le bilan 2016 et devrait donc être mentionné ici.

Demande du Comité relative à l'utilisation du bénéfice net

À la disposition de l'assemblée plénière	2016	2015
Report de bénéfices / pertes	372 965	-1 199
Bénéfice annuel / perte annuelle	487 883	374 164
Bénéfice net	860 848	372 965
Total à la disposition de l'assemblée plénière	860 848	372 965

Demande du comité

Bénéfice net	860 848	372 965
./. affectation aux réserves	0	0
./. affectation aux réserves de bénéfices statutaires et contractuelles	0	0
Report sur le nouvel exercice	860 848	372 965

Contact

Dr Martina Weiss,
secrétaire générale
031 335 07 68

Dr Andrea Aeberhard,
responsable de la
Chambre des hautes
écoles spécialisées
031 335 07 31

Dr François Grandjean,
responsable de la
Chambre des hautes
écoles universitaires
031 335 07 69

Dr Sonja Rosenberg,
responsable de la
Chambre des hautes
écoles pédagogiques
031 335 07 59

Dr Anne Crausaz Esseiva,
responsable du domaine
Recherche et développement
031 335 07 36

Dr Sabine Felder,
secrétaire générale
suppléante/responsable du
domaine Enseignement
031 335 07 39

Dr Axel Marion,
responsable du domaine Politique
des hautes écoles
031 335 07 72

Aude Pacton,
responsable du domaine
Relations internationales
031 335 07 56

Maja Bütikofer,
responsable de la
communication
031 335 07 34

Karin Hotti,
responsable des finances/
infrastructure
031 335 07 47

Barbara Jgushia,
responsable des ressources
humaines
031 335 07 49

Dietrich Lindemann,
responsable de l'Informatique/
controlling
031 335 07 51

E-mail:
prenom.nom@
swissuniversities.ch

swissuniversities
Effingerstrasse 15
Case postale
3001 Berne

Secrétariat général
T +41 31 335 07 40
www.swissuniversities.ch

Aperçu

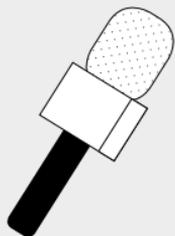
Nombre d'étudiant-e-s



	Étudiant-e-s	Entrées (Bachelor/Diplôme)
Hautes écoles universitaires	148 534	20 034
Hautes écoles spécialisées	75 098	17 398
Hautes écoles pédagogiques	20 472	4 935

Source: OFS (chiffres 2016/2017)

Nombre de demandes médias



138

Secrétariat général



47

collaborateur-e-s

Membres

Hautes écoles pédagogiques

14

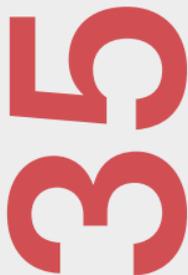
Hautes écoles universitaires

12

Hautes écoles spécialisées

8

Organes



- 1 assemblée plénière
- 3 chambres spécifiques aux hautes écoles
- 1 comité
- 1 président et
- 3 vice-présidents
- 9 délégations
- 2 réseaux
- 14 commissions
- 1 secrétariat général

swissuniversities
Effingerstrasse 15
Case postale
3001 Berne

Secrétariat général
T +41 31 335 07 40
www.swissuniversities.ch